

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 388 du 27 mars 1946 :

n° 388

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

27 mars 1946

Numéro JO

n° 3 du 31/03/1946

Date du numéro

31 mars 1946

### TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois pour en jouir en France est accordé à : M. Richaud, contrôleur des P. T. T. du ca dre métropolitain ; M. Gauthier, comptable gestionnaire du service local des travaux publics. Les intéressés (pii sont autorisés à voyager par voie aérienne ou maritime pourront, sur leur demande, percevoir avant leur départ une avance de solde dans les conditions prévues par l'article 11 du décret du 1er août 1944 précité.